

## **MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER**

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : [mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr)

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 CAMPING LE MESNIL**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 15 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le Mesnil :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Mesnil (régies).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 177 183.05 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47 % des dépenses de fonctionnement du camping le Mesnil (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

**MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER**

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : [mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr)

Les dépenses totales de fonctionnement 2019 représentent 169 137.49 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs.
- b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	47 460.00 €	Excédent brut reporté	36 171.00 €
Dépenses de personnel	94 711.00 €	Recettes des services	140 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	300,00 €	Impôts et taxes	0,00 €
Dépenses financières	1 500,00 €	Dotations et participations	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	0,00 €
Autres dépenses +DI	4 000.00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
		Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	147 971.00 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	28 000.00 €	Total recettes réelles	144 800.00 €
Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 800,00 €
Total général	180 971.00 €	Total général	180 971.00 €

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Mesnil regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

**MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER**

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : [mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Solde d'investissement reporté	82 535.00 €
Remboursement d'emprunts	2 700,00 €	Virement de la section de fonctionn	5 000.00 €
Divers Equipement	139 025.00 €	Mise en réserves	0,00 €
Autres dépenses	0.00 €	Subventions travaux	33 990.00 €
Dépenses Imprévues	3 000,00 €	Emprunt	0,00 €
/Opérations d'ordre	4 800,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	28 000.00 €
<b>Total général</b>	<b>149 525.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>149 525.00 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Restauration du camping, menuiseries du bâtiment d'accueil, boiseries, parking et barrières, jeu d'enfants et signalétique.
- Remise conformité de électricité et des coffrets,

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Département de la Seine-Maritime : 33 990.00 € (notifiée)

Fait à Saint Aubin le 15 Juin 2020.

Le Maire,

Joël DESCHAMPS

